

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"

Siège social : 19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA

La Société Tunisienne des Arts Graphiques – STAG- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M. Anis WAHABI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		49 621	49 621
Moins : amortissements		(49 621)	(49 621)
	3.1	-	-
Immobilisations corporelles		5 435 388	5 229 815
Moins : amortissements		(3 127 225)	(2 784 226)
	3.2	2 308 163	2 445 589
Immobilisations financières		360 165	360 165
Moins : provisions		(150 000)	(100 000)
	3.3	210 165	260 165
		-	-
<u>Autres actifs non courants</u>		-	-
Total des actifs non courants		2 518 328	-
			2 705 754
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		226 732	160 990
Moins : provisions		-	-
	3.4	226 732	160 990
Clients et comptes rattachés		603 327	732 086
Provisions		(180 858)	(179 612)
	3.5	422 469	552 474
Autres actifs courants		550 812	401 666
Provisions		(13 096)	(13 096)
	3.6	537 716	388 570
Placements et autres actifs financiers		650	650
Provisions sur placement		(650)	(650)
		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités		20 818	101 999
Provisions sur liquidités		(1 643)	(1 643)
	3.7	19 175	100 357
Total des actifs courants		1 206 092	1 202 391
TOTAL DES ACTIFS		3 724 420	3 908 145

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		1 300 000	1 300 000
Réserves légales		130 000	130 000
Autres capitaux propres		22 051	41 909
Résultats reportés		314 875	213 518
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		1 766 925	1 685 427
Résultat net de l'exercice		131 880	222 820
Total des capitaux propres	3.8	1 898 805	1 908 247
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	3.9	496 894	716 269
Cautionnement recus		60 788	59 088
Provisions		-	-
Total des passifs non courants		557 682	775 357
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.10	94 658	118 479
Autres passifs courants	3.11	426 905	345 016
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.12	746 370	761 046
Total des passifs courants		1 267 933	1 224 541
Total des passifs		1 825 615	1 999 898
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		3 724 420	3 908 145

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
<u>Produits d'exploitation</u>		<u>3 673 061</u>	<u>2 757 563</u>
Revenus	4.1	3 173 392	2 311 852
Autres produits d'exploitation	4.2	499 669	445 711
<u>Charges d'exploitation</u>		<u>3 328 236</u>	<u>2 328 645</u>
Variation des stocks		(226 732)	-
Achats de matières consommés	4.3	2 498 469	1 249 043
Achats d'approvisionnements consommés		-	-
Charges de personnel	4.4	360 486	399 524
Dotations aux amortissements et aux provisions		403 113	415 175
Autres charges d'exploitation	4.5	292 900	264 903
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>344 825</u>	<u>428 918</u>
Charges financières nettes	4.6	(139 550)	(124 118)
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires		6 573	7 665
Autres pertes ordinaires		(26 484)	(2 606)
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>185 364</u>	<u>309 859</u>
Impôt sur les bénéfices		(51 428)	(87 037)
Contribution Sociale de Solidarité		(2 057)	-
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		<u>131 879</u>	<u>222 822</u>
Eléments extraordinaires		-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>131 879</u>	<u>222 822</u>
Effets des modifications comptables net d'impôt		-	-
<u>Résultat après modifications comptables</u>		<u>131 879</u>	<u>222 822</u>

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2018
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2018	31/12/2017
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>		
Sommes reçues des clients	3 913 688	3 590 622
Sommes versées aux fournisseurs, personnels et Etat	(3 282 960)	(3 003 117)
TOTAL FLUX LIES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION	630 727	587 505
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>		
Décaissement suite à l'acquisition des immobilisations corporelles	(225 123)	(419 491)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	1 650	6700
Décaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Décaissements prêts au personnel	-	-
Encaissements prêts au personnel	-	-
TOTAL FLUX LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(223 473)	(412 791)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT</u>		
Encaissement Capital	-	-
Encaissement emprunt	-	200 000
Remboursement emprunt	(274 159)	(243 945)
Décaissement des cautionnements	-	(3 000)
Intérêts payés	-	(88 322)
Remboursement compte courant actionnaires	-	-
Dividendes payés	(50 947)	(15 452)
Encaissement subventions	-	-
TOTAL FLUX LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	(325 106)	(150 720)
Variation de trésorerie	82 149	23 994
Trésorerie au début de l'exercice	(288 673)	(312 667)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(206 524)	(288 673)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice arrêté au 31 décembre 2018
Montants exprimés en Dinars tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La *SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES* est une société anonyme de droit tunisien créée en 1951, ayant pour objet l'exploitation de tous procédés, brevets, dessins, fabrication et montages relatifs à la photogravure, à la clicherie, à l'impression et en général à tous ce qui concerne les arts graphiques.

Son capital s'éleve, au 31 décembre 2018, à 1 300 000 DT. Il est divisé en 260 000 actions de 5 DT chacune réparties comme suit :

ASSOCIE	NOMBRE D'ACTION 31/12/2018	MONTANT	%
M.Mohamed Moncef BEN JEMAA	146 148	730 740	56%
M. Marouane BEN JEMAA	32 800	164 000	13%
Mme Jalila BEN OMRANE	18 968	94 840	7%
Mme. Neila BEN JEMAA	17 400	87 000	7%
Mme. Khadija BEN JEMAA	17 400	87 000	7%
Actionnaires minoritaires (495 actionnaires)	27 284	136 420	10%
TOTAL	260 000	1 300 000	100%

La société Tunisienne des Arts Graphiques est assujettie partiellement à la taxe sur la valeur ajoutée. Elle est soumise aux règles fiscales du droit commun.

Le siège social de la société est situé au 19 Rue de l'usine –zone industrielle Charguia 2-Ariana Aéroport.

Selon la décision de l'Assemblée Général Ordinaire du 26 juin 2014, le Conseil d'Administration de la société est composé des membres suivants :

- M. Mohamed Moncef BEN JEMAA
- M. Habib DOGHRI
- M. Marouane BEN JEMAA
- Mme. Khadija BEN JEMAA
- ATD SICAR
- M. Ridha BEN JEMAA

Le mandat a été renouvelé par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2017, pour une durée de 3 ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice relatif à l'année 2019.

L'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2018, à décider d'accepter la démission des deux administrateurs suivants : Mme Ichraf BEN SEDRINE BOUHAFI représentante de l'ATD SICAR, et M Ridha BEN JEMAA,

L'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2018 à décider d'approuver la désignation de Mme Neila BEN JEMAA comme nouvel administrateur, dont le mandat prendra fin à la clôture des comptes de la société de l'exercice 2019.

De ce fait, la nouvelle composition des membres de conseil se présente comme suit :

- M. Mohamed Moncef BEN JEMAA
- M. Habib DOGHRI
- M. Marouane BEN JEMAA
- Mme. Khadija BEN JEMAA
- ATD SICAR
- Mme. Neila BEN JEMAA

M. Mohamed Moncef BEN JEMAA est nommé Président Directeur Général.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Tunisienne des Arts Graphiques sont établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi 96-112.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2016 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2018 jusqu'au 31 décembre de la même année. Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

2.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15. Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de l'exercice en appliquant le cours de change à la date de la transaction.

2.2 Actifs immobilisés

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- Une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- Une provision dans les autres cas.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Agencements et aménagements divers	10 ans
Constructions	20 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériels de transports	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les immobilisations dont la valeur unitaire est inférieure à 200 dinars sont amorties totalement au cours du premier exercice d'utilisation.

2.3 Stocks

Les stocks de matière première et de matière consommable sont évalués, à la date de clôture, à leur coût d'acquisition.

Le stock de produits finis est évalué à la date de clôture à la valeur de réalisation nette diminuée de la marge brute pratiquée.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change du jour du paiement.

2.5 Pertes et profits de change

Les pertes et profits de change sur dettes fournisseurs et créances clients sont constatés en charges ou produits de l'exercice.

2.6 Emprunts

Les emprunts obtenus sont comptabilisés, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. Les échéances à moins d'un an sont reclassées parmi les passifs courants.

2.7. Taxe sur la valeur ajoutée

La société n'acquiesce pas la TVA sur la totalité de son chiffre d'affaires, il y a des ventes soumises et des ventes non soumises à la TVA.

Les charges sont comptabilisées pour leurs montants hors taxes augmentés de la partie non déductible de la TVA. La partie non déductible est déterminée sur la base du prorata de déduction calculé conformément aux dispositions du code de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

La taxe sur les biens et services communs utilisés dans les deux secteurs soumis et non soumis est déduite au fur et à mesure de leur acquisition dans la limite du prorata établi en début d'année sur la base des chiffres de l'exercice précédent. Une telle déduction est définitive puisque la révision de la déduction faite selon la règle du prorata n'est prévue que pour les biens soumis à amortissement.

En ce qui concerne les biens amortissables, le prorata de déduction applicable à cette déduction initiale est celui calculé au titre de l'exercice précédent.

Il est ensuite régularisé, une seule fois, sur la base du prorata définitif de l'année d'acquisition s'il dégage une variation en plus ou moins supérieure à 5% par rapport au prorata utilisé pour la déduction initiale.

En revanche, si le prorata de l'année pendant laquelle le droit à déduction a pris naissance est inférieur de plus de cinq centièmes au prorata ayant servi pour la déduction initiale, l'entreprise est tenue de reverser au trésor une partie de la taxe initialement déduite dans une proportion égale à la différence du prorata du début de l'année et de celui de fin d'année.

Enfin, si le prorata de l'année pendant laquelle le droit à déduction a pris naissance est inférieur ou supérieur de cinq centièmes et moins, aucune régularisation n'est à faire, la taxe déduite initialement devient définitive.

3. NOTES SUR LE BILAN

ACTIFS NON COURANTS

3.1 Immobilisations incorporelles

Le solde des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Logiciels	49 621	49 621
Valeur brute	49 621	49 621
Amortissements	(49 621)	(49 621)
Valeur nette comptable	-	-

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Terrains	119 096	119 096
Constructions	1 741 427	1 741 427
Installations techniques	1 473 155	1 405 149
Matériels industriels	1 028 568	1 028 568
Agencement Aménagements	403 175	425 479
Matériels de transports	494 713	370 475
Mobiliers de bureaux	55 291	54 978
Matériels informatiques	14 971	14 083
Constructions en cours	74 492	70 559
Avance sur immobilisations corporelles	30 500	-
Valeur brute	5 435 388	5 229 815
Amortissements	(3 127 225)	(2 784 226)
Valeur nette comptable	2 308 163	2 445 589

3.3 Immobilisations financières

Le solde des immobilisations financières se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Titres de participations	356 900	356 900
Dépôts & Cautionnements	3 265	3 265
Valeur brute	360 165	360 165
Provisions	(150 000)	(100 000)
Valeur nette comptable	210 165	260 165

ACTIFS COURANTS

3.4 Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Stocks de matières premières	176 160	137 259
Stocks consommables	50 572	23 731
	226 732	160 990

3.5 Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Clients ordinaires	241 359	424 683
Clients, effets à recevoir	194 123	138 968
Clients douteux	180 857	179 612
Clients, soldes créditeurs	(13 012)	(11 176)
Valeur brute	603 327	732 086
Provisions	(180 858)	(179 612)
Valeur nette comptable	422 469	552 474

3.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Etat, IS à reporter	374 957	263 309
Etat, TVA à reporter	143 859	110 202
Charges constatées d'avance	7 888	3 616
Personnels avances et acomptes	7 797	7 780
Retenue à la source	2 430	2 430
Fournisseurs factures non parvenues	10 665	10 665
Débiteurs divers	3 980	3 663
Total Brut	550 812	401 666
Provisions pour dépréciation	(13 096)	(13 096)
Total Net	537 716	388 570

3.7 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Régies d'avances	-	74 011
Chèques en caisse	20 405	27 979
Caisse	413	9
Total Brut	<u>20 818</u>	<u>101 999</u>
Provision sur chèques en caisse	(1 643)	(1 643)
Total Net	<u>19 175</u>	<u>100 356</u>

CAPITAUX PROPRES

3.8 Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 01/01/2018	Affectation du résultat(i)	Dividendes	Résorption subventions	Résultat 2018	Solde au 31/12/2018
Capital social	1 300 000	-	-	-	-	1 300 000
Réserves légales	130 000	-	-	-	-	130 000
Résultat Reporté	222 055	92 820	-	-	-	314 875
Autres Capitaux propres	33 372	-	-	(11 321)	-	22 051
Total des capitaux propres avant résultat	1 685 427	92 820	-	(11 321)	-	1 766 925
Résultat de l'exercice	222 820	(92 820)	(130 000)	-	131 880	131 879
Total	1 908 247	-	(130 000)	(11 321)	131 880	1 898 806

(i) L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 a été constatée conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2018.

3.9 Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Crédits bancaires	495 181	704 717
Autres dettes non courantes	-	-
Crédits leasing	1 713	11 552
	<u>496 894</u>	<u>716 269</u>

PASSIFS COURANTS

3.10 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Fournisseurs d'exploitation	94 658	123 367
Fournisseurs soldes débiteurs	(-)	(4 888)
	<u>94 658</u>	<u>118 479</u>

3.11 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Actionnaires, dividendes à payer	252 389	123 998
Etat, impôts et taxes	47 904	47 904
PDG Rémunérations dues	-	48 000
Charges à payer	42 559	42 559
Actionnaires comptes courants	46 916	40 239
CNSS	19 072	15 539
Administrateurs Jetons de présence à payer	10 400	7 500
Provisions courantes	-	7 000
Personnel rémunérations dues	-	5 997
Assurance groupe	5 249	3 864
Retenues Prêts BTS	2 416	2 416
	<u>426 905</u>	<u>345 016</u>

3.12 Autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>		<u>31/12/2017</u>
Comptes courants bancaires	225 699	(i)	390 672
Crédit bancaires échéances à moins d'un an	358 517		250 182
Autres crédits échéances à moins d'un an	87 500	(ii)	87 500
Crédit leasing échéances à moins d'un an	69 539		28 122
Intérêts courus crédits et dettes assimilés	5 115	(iii)	4 570
	<u>746 370</u>		<u>761 046</u>

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Amen Bank	140 318	232 872
ATB	1 355	109 154
BIAT	84 026	48 646
	<u>225 699</u>	<u>390 672</u>

(ii) Ce montant représente les échéances en principal du crédit conclu avec M. Mohamed Moncef BEN JEMAA soit quatre échéances en 2017, échues et non encore payées, et trois échéances au titre de 2018 de 17 500 dinars chacune.

(iii) Ce montant représente les intérêts courus au 31 décembre 2018 au titre du crédit conclu avec M. Mohamed Moncef BEN JEMAA.

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus

Les revenus de l'exercice correspondent à la vente de prestations liées aux livres, revues et journaux et s'élevant à 3 173 392 dinars en 2018 contre 2 311 852 dinars en 2017.

4.2 Autres produits d'exploitation

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Produits de location	373 653	365 968
Produits des activités annexes	84 570	59 649
Subventions d'exploitation	15 480	-
Quote part Subventions inscrits au résultat	11 321	12 487
Reprise sur provisions	7 000	-
Ventes de déchets	4 896	6 158
Produits liés à une modification comptable	2 749	-
	<u>499 669</u>	<u>445 711</u>

4.3 Achats de matières consommées

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Achats papier	1 537 275	840 123
Frais sur achats	294 496	192 722
Achat de matière première	144 013	-
Achats plaques	117 071	91 432
Electricité	87 958	83 437
Achat stockés	44 614	-
Achats colle	42 553	38 324
Carburant	33 140	22 704
Achats encre	33 104	58 355
Divers	3 255	-
Variation de stocks	160 990	(94 950)
Achats études et prestations de services	-	16 896
	<u>2 498 469</u>	<u>1 249 043</u>

4.4 Charges du personnel

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Salaires	269 644	221 430
Cotisations sociales	38 733	32 271
Rémunération du DGA	33 739	30 593
Autres charges sociales	18 370	49 311
Rémunération du PDG	-	65 919
	<u>360 486</u>	<u>399 524</u>

4.5 Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Services extérieurs	133 793	144 042
Autres services extérieurs	128 170	99 016
Impôts et taxes	30 937	21 845
	<u>292 900</u>	<u>264 903</u>

4.6 Charges financières nettes

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêt des emprunts	95 360	76 300
Intérêt des comptes courants	38 207	46 508
Ecarts de change	4 278	-
Intérêt de retard	1 705	1 310
	<u>139 550</u>	<u>124 118</u>

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES STAG SA
TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
Au 31 décembre 2018

	Valeur Comptable d'Origine				Amortissement				Valeur Comptable Nette		
	01/01/2018	Acquisition	Reclassement	Cessions &	31/12/2018	01/01/2018	Dotation	Régul.	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2018
Logiciels	49 621	-	-	-	49 621	49 621	-	-	49 621	0	0
Immobilisations incorporelles	49 621	-	-	-	49 621	49 621	-	-	49 621	0	0
Terrains	119 096	-	-	-	119 096	-	-	-	-	119 096	119 096
Constructions	1 741 427	-	-	-	1 741 427	654 381	67 305	-	721 685	1 087 047	1 019 743
Installations générales Agen Aménag	425 479	69 234	-	-	494 713	196 574	41 745	-	238 318	228 906	256 395
Matériels de transports	370 475	52 250	(19 550)	-	403 175	140 910	82 314	(19 550)	203 673	229 565	199 501
Matériels et mobiliers de bureaux	54 978	313	-	-	55 291	10 628	5 617	-	16 246	44 350	39 045
Matériels informatiques	14 083	888	-	-	14 971	6 714	2 338	-	9 052	7 369	5 919
Matériels industriels	2 433 717	68 005	-	-	2 501 723	1 775 021	163 229	-	1 938 250	658 696	563 472
Constructions en cours	70 559	34 433	-	-	104 992	-	-	-	-	70 559	104 992
Immobilisations corporelles	5 229 815	225 123	(19 550)	-	5 435 388	2 784 227	362 548	(19 550)	3 127 225	2 445 589	2 308 163
Total	5 279 436	225 123	(19 550)	-	5 485 009	2 833 848	362 548	(19 550)	3 176 846	2 445 589	2 308 163

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES S.A.
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos au 31 Décembre 2018

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne des Arts Graphiques S.A

OPINION AVEC RESERVES :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 10 mai 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisienne des Arts Graphiques STAG SA au 31 décembre 2018, qui comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 3 724 420 dinars, des capitaux propres positifs de 1 898 805 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice bénéficiaire de 131 879 dinars.

À notre avis, sous réserve des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises tunisien.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVES :

i. Nos travaux ont été limités par l'absence de rapprochement entre les résultats de l'inventaire physique des immobilisations et les données comptables. La valeur brute des immobilisations s'élève à 5 435 388 dinars.

ii. En absence d'éléments probants suffisants et adéquats permettant la détermination de la valeur d'usage de la participation dans le capital de la société « PRESS MEDIA Sarl », s'élevant à 212 000 dinars, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valeur des immobilisations financières, au 31 décembre 2018, figurants aux actifs non courants pour une valeur nette de 62 000 dinars. Une provision pour dépréciation complémentaire des titres « PRESS MEDIA Sarl » a été comptabilisée au cours de l'exercice 2018 pour 50 000 dinars. De ce fait, les titres de participation et le résultat de l'exercice se trouve majorés d'une valeur de 60 000 dinars.

iii. Le solde des créances clients, dont la valeur totale s'élève à 603 327 dinars, présente des créances douteuses ou impayées d'une valeur estimées à 291 377 dinars et provisionnées à concurrence de 180 858 dinars. De ce fait, les créances clients et le résultat de l'exercice se trouve majorés d'une valeur de 110 519 dinars.

iv. Le solde du compte chèque à encaisser de l'exercice est majoré d'un montant de 2 252 dinars relatif à des écarts non justifiés par rapport à l'inventaire physique. De ce fait, la liquidité et équivalent liquidité et le résultat de l'exercice se trouve majorés d'une valeur de 2 252 dinars.

v. Le résultat de l'exercice est majoré d'un montant estimé à 58 122 dinars relatif à des provisions pour risques et charges non constatées au cours des exercices 2018 et antérieurs.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement

décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE GESTION :

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de votre société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En application des dispositions du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport de gestion et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise de la société au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

La direction de votre société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE LA SOCIETE :

En application des dispositions réglementaires applicables, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Juin 2019

Le commissaire aux comptes

P/ *AWT* AUDIT & CONSEIL

Anis WAHABI

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES S.A.
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers – Exercice clos le 31 Décembre 2018

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne des Arts Graphiques S.A.

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes :

- Le compte courant de l'Actionnaire M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général, présente un solde créditeur de 46 915,844 dinars au 31 décembre 2018, contre un solde de 40 238,920 au 31 décembre 2017.
- Suivant procès verbal du conseil d'administration du 18 novembre 2015, il a été décidé de convertir 150 000 dinars des dettes inscrites au compte courant de l'actionnaire M. Mohamed Moncef BEN JEMAA en crédit à moyen terme. Ce crédit est remboursable trimestriellement sur 3 ans à partir du 1^{er} octobre 2015 et rémunéré au taux de TMM +1. Aucun remboursement n'a été effectué au cours des exercices 2017 et 2018 et les échéances exigibles fin 2018 s'élèvent à 87 500 dinars en principal et 5 115,104 au titre des intérêts.
- La société loue auprès de M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général, un local sis à Utique, d'une superficie de 1000 mètres carés destiné à l'exploitation d'un atelier d'imprimerie. La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 20 000 dinars. Suivant procès verbal du conseil d'administration du 18 novembre 2015, le conseil d'administration a approuvé la révision des loyers après expertise et ce à partir du 1^{er} janvier 2016.
- La société PRINTER représentée par son gérant M. Marouane BEN JEMAA loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana, d'une superficie de 200 mètres carés. Le loyer annuel TTC est fixé à 5 000 dinars. Le produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à 5 000 dinars.
- La Société de Services Automobiles SA représentée par son Directeur Général M. Marouane BEN JEMAA loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana d'une superficie de 1500 mètres carés. Ce contrat a été modifié par un avenant en date du 1^{er} janvier 2017, en vertu duquel il a été décidé de transférer les bureaux au 4^{ème} étage avec un loyer mensuel de 1 246 TND à compter du 1^{er} janvier et un avenant en date du 1^{er} août 2017, en vertu duquel il a été décidé de

transférer l'entrepôt au rez de chaussée pour un loyer mensuel de 3 883 TND, à partir du 1^{er} août 2017. Le montant du loyer annuel HT s'élève à 63 261,750 dinars.

- La société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana, d'une superficie de 278 mètres carés. Le loyer annuel HT relatif à l'exercice 2018 s'élève à 34 611 dinars contre 32 020 dinars en 2017.
- Le compte fournisseur se rapportant à la Société de Services Automobile SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2018, un solde nul.
- Le compte client se rapportant à la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2018, un solde débiteur de 4 566,986 dinars, contre un solde débiteur de 17 334,653 dinars en 2017. Un solde antérieur non justifié de 8 096,442 a été apuré au cours de l'exercice 2018.
- Le compte fournisseur se rapportant à la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2018, un solde nul .
- Un protocole d'accord sur le partage des charges d'ameublement a été conclu le 15 juillet 2016, avec la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représenté par son Président Directeur Général M. Marouane BEN JEMAA. Ce protocole d'accord n'a pas donné d'effet en 2018.
- Le compte de la société PRINTER SARL représentée par son gérant M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2018, un solde débiteur de 76 746,448 dinars, contre un solde débiteur de 66 591,558 dinars en 2017.

II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Suivant décision du conseil d'administration du 18 novembre 2015 la rémunération nette mensuelle de M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général de la société s'élève à 4 000 dinars. Aucune rémunération n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2018, contre une rémunération annuelle nette de 48 000 dinars au titre de l'exercice 2017 et qui a été servie au cours de l'exercice 2018.
- La rémunération brute annuelle de M. Maouane BEN JEMAA, Directeur Général Adjoint de la société s'élève à 33 738,718 dinars au titre de l'exercice 2018 contre 30 592,596 dinars au titre de l'exercice 2017, compte tenu d'une augmentation décidée par le conseil d'administration du 18 novembre 2015.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 Juin 2019

Le commissaire aux comptes

P/ *AWT* AUDIT & CONSEIL

Anis WAHABI